



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE
MRC DE L'ISLET**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2018 MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LES
PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR
L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE
ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CON-
STRUCTION, LA CONSTRUCTION, LE LOTIS-
SEMENT, LE ZONAGE ET LES DÉROGATIONS
MINEURES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements d'urbanisme suite à une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 02-2017 modifiant le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet* modifiant le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, la zone inondable de la rivière du Petit Moulin et autres dispositions est entré en vigueur le 3 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 03-2017 modifiant le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet* modifiant les dispositions relatives à la superficie maximale de l'aire d'élevage porcin est entré en vigueur le 18 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 276-2016, son règlement de construction numéro 279-2016 son règlement de lotissement numéro 278-2016, son règlement de zonage numéro 277-2016 et son règlement sur les dérogations mineures numéro 280-2016 afin de les rendre conformes au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet* et de clarifier certaines dispositions afin de faciliter l'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la session régulière du 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 novembre 2018 sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté à la session régulière du 6 novembre 2018;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard du second projet de règlement n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Viateur Dubé

et dûment résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Louise adopte le «Règlement modifiant les règlements d'urbanisme concernant les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, la construction, le lotissement, le zonage et les dérogations mineures».

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU CONSEIL, TENUE À SAINTE-LOUISE, LE 4^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018.

Normand Dubé, maire

Maryse Ouellet,
directrice générale et secrétaire-trésorière